



Ligue Nationale contre le Cancer

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Ligue Nationale contre le Cancer

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Ligue Nationale contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Ligue Nationale contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1.3 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination ainsi que du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes 4.1 « Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et 4.7 « Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) » de l'annexe des comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:
A blue ink signature of Isabelle Tracq-Sengeissen, written in a cursive style, is enclosed in a blue rectangular box with a checkmark icon on the left side.

Isabelle Tracq-Sengeissen



LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER SIÈGE DE LA FÉDÉRATION



COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2025

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 715 487.63	(3 860 283.95)	1 855 203.68	1 575 645.97
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires, licences et marques	5 491 719.31	(3 860 283.95)	1 631 435.36	1 559 073.97
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac	223 768.32		223 768.32	16 572.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 602 862.74	(15 522 420.01)	33 080 442.73	38 321 858.76
Terrains	1 853 239.39		1 853 239.39	1 853 239.39
Constructions	9 650 304.94	(6 795 648.09)	2 854 656.85	3 054 836.21
Install. techniques, matériel et outillage industriels	2 471 466.98	(1 700 865.25)	770 601.73	615 356.07
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				29 947.22
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	34 627 851.43	(7 025 906.67)	27 601 944.76	32 768 479.87
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 420 544.82		5 420 544.82	5 227 879.79
Participations				17 194.00
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	221 237.15		221 237.15	97 196.15
Autres immobilisations financières	5 199 307.67		5 199 307.67	5 113 489.64
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	59 738 895.19	(19 382 703.96)	40 356 191.23	45 125 384.52
STOCKS et EN-COURS	960 812.29	(239 337.58)	721 474.71	768 133.77
CRÉANCES	51 384 890.75		51 384 890.75	44 539 909.64
Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 306 911.72		9 306 911.72	7 123 544.50
Créances reçues par legs ou donations	27 007 929.30		27 007 929.30	27 085 229.41
Autres créances	13 551 740.46		13 551 740.46	10 044 717.95
Charges constatées d'avance	1 518 309.27		1 518 309.27	286 417.78
Valeurs mobilières de placement	16 534 902.91	(48 427.64)	16 486 475.27	16 516 870.17
Instruments Financiers A Terme				
Disponibilités	57 623 257.00		57 623 257.00	61 027 860.40
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	126 503 862.95	(287 765.22)	126 216 097.73	122 852 773.98
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	186 242 758.14	(19 670 469.18)	166 572 288.96	167 978 158.50

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise	3 945 728.89	3 945 728.89
Fonds propres statutaires	3 945 728.89	3 945 728.89
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	54 666 047.54	55 996 819.16
Réserves statutaires ou contractuelles	11 045 000.29	11 030 486.52
Réserves pour projet de l'entité	43 621 047.25	44 966 332.64
Autres réserves		
Report à nouveau	1 870 125.37	1 870 125.37
Excédent ou déficit de l'exercice	(6 407 912.30)	(1 330 771.62)
Situation nette (sous total)	54 073 989.50	60 481 901.80
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	54 073 989.50	60 481 901.80
Fonds reportés liés aux legs ou donations	48 131 378.55	47 670 819.58
Fonds dédiés	2 434 749.53	357 750.25
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	50 566 128.08	48 028 569.83
Provisions pour risques	2 352 211.00	2 373 841.17
Provisions pour charges	968 597.40	1 077 192.20
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	3 320 808.40	3 451 033.37
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	2 005.58	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 005.58	
Emprunts et dettes financières divers		
DETTES	58 609 357.40	56 016 653.50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 554 516.44	4 238 925.86
Dettes des legs et donations	6 662 571.87	12 443 653.78
Dettes sociales	2 032 374.18	1 703 783.64
Dettes fiscales	487 578.76	604 472.80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	295 665.11	196 162.25
Autres dettes	43 576 651.04	36 829 655.17
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	58 611 362.98	56 016 653.50
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	166 572 288.96	167 978 158.50

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	4 734 596.50	4 392 968.70	341 627.80	7.78 %
Ventes de biens et services	11 734 828.53	8 889 021.40	2 845 807.13	32.01 %
Ventes de biens	949 716.59	822 039.31	127 677.28	15.53 %
- dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	10 785 111.94	8 066 982.09	2 718 129.85	33.69 %
- dont parrainages	467 971.67	310 461.36	157 510.31	50.73 %
Concours publics et subventions d'exploitation	11 166.64	18 831.73	(7 665.09)	-40.70 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	66 518 192.49	64 417 176.10	2 101 016.39	3.26 %
Dons manuels	1 215 351.47	651 812.42	563 539.05	86.46 %
Mécénats	170 180.00	166 055.00	4 125.00	2.48 %
Legs, donations et assurances-vie	65 132 661.02	63 599 308.68	1 533 352.34	2.41 %
Contributions financières reçues	23 106 980.01	21 324 263.66	1 782 716.35	8.36 %
Reprises sur amort., dépr., prov.	856 350.93	3 778 282.89	(2 921 931.96)	-77.33 %
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	215 000.72	268 596.97	(53 596.25)	-19.95 %
Autres produits	164 251.03	146 381.64	17 869.39	12.21 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	107 341 366.85	103 235 523.09	4 105 843.76	3.98 %
Achats de marchandises	77 022.43	296 325.73	(219 303.30)	-74.01 %
Variation de stock	54 632.91	(34 754.56)	89 387.47	
Autres achats et charges externes	26 737 562.07	25 710 180.23	1 027 381.84	4.00 %
Aides financières	70 228 423.36	66 637 238.86	3 591 184.50	5.39 %
Impôts, taxes et versements assimilés	1 194 319.40	1 242 527.38	(48 207.98)	-3.88 %
Salaires	6 944 751.16	6 226 644.44	718 106.72	11.53 %
Cotisations sociales	3 309 706.09	3 036 659.23	273 046.86	8.99 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 584 282.39	1 514 549.19	69 733.20	4.60 %
Dotations aux provisions	624 883.00	1 004 272.95	(379 389.95)	-37.78 %
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé	1 071.78	1 071.78		
Reports en fonds dédiés	2 292 000.00	7 900.00	2 284 100.00	
Autres charges	2 195 599.68	1 852 018.89	343 580.79	18.55 %
CHARGES D'EXPLOITATION	115 244 254.27	107 493 562.34	7 750 691.93	7.21 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(7 902 887.42)	(4 258 039.25)	(3 644 848.17)	85.60 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis	75 536.59	145 137.73	(69 601.14)	-47.96 %
Autres intérêts et produits assimilés	1 651 009.43	2 187 460.45	(536 451.02)	-24.52 %
Reprises sur provisions, dépréciations	17 681.50	757.00	16 924.50	
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmnts et instru de trésor				
PRODUITS FINANCIERS	1 744 227.52	2 333 355.18	(589 127.66)	-25.25 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	48 076.40	1 824.00	46 252.40	
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de plcmnts et instru de trésor				
CHARGES FINANCIÈRES	48 076.40	1 824.00	46 252.40	
RÉSULTAT FINANCIER	1 696 151.12	2 331 531.18	(635 380.06)	-27.25 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(6 206 736.30)	(1 926 508.07)	(4 280 228.23)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	918 128.81		(918 128.81)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 498.36		(26 498.36)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	891 630.45		(891 630.45)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	201 176.00	295 894.00	(94 718.00)	-32.01 %
TOTAL DES PRODUITS	109 085 594.37	106 487 007.08	2 598 587.29	2.44 %
TOTAL DES CHARGES	115 493 506.67	107 817 778.70	7 675 727.97	7.12 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	(6 407 912.30)	(1 330 771.62)	(5 077 140.68)	
Dons en nature	1 409.00	35 000.00	(33 591.00)	-95.97 %
Prestations en nature	23 220.00		23 220.00	
Bénévolat	174 288.51	154 178.97	20 109.54	13.04 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	198 917.51	189 178.97	9 738.54	5.15 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	24 629.00	35 000.00	(10 371.00)	-29.63 %
Personnel bénévole	174 288.51	154 178.97	20 109.54	13.04 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	198 917.51	189 178.97	9 738.54	5.15 %
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE
1.1	OBJET SOCIAL.....
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....
1.3.1	<i>Evènements significatifs de l'exercice</i>
1.3.2	<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....
2.1.1	<i>Préambule</i>
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable</i>
2.2	DÉROGATIONS
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i>
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations</i>
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF
3.1.1	<i>Principes généraux</i>
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>
3.1.2.1	<i>Immobilisations en cours</i>
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>
3.1.4	<i>Détail des immobilisations et amortissements au 31 décembre 2025</i>
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>
3.1.6	<i>Stocks</i>
3.1.7	<i>Etat des échéances des créances</i>
3.1.8	<i>Tableaux des dépréciations des créances et des placements</i>
3.1.9	<i>Disponibilités</i>
3.1.10	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>
3.1.11	<i>Charges constatées d'avance</i>
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i>
3.2.3	<i>Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public</i>
3.2.4	<i>Provisions pour risques et charges</i>
3.2.4.1	<i>Tableau de variation</i>
3.2.4.2	<i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>
3.2.5	<i>Dettes</i>
3.2.5.1	<i>Etat des échéances</i>
3.2.5.2	<i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>
3.2.6	<i>Charges à payer par postes du bilan</i>
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>
4.2.1.1	<i>Cotisations sans contrepartie</i>
4.2.1.3	<i>Legs, donations, assurance-vie</i>
4.2.1.4	<i>Mécénat</i>
4.2.1.5	<i>Autres produits liés à la générosité du public</i>
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i>
4.2.2.1	<i>Cotisations avec contrepartie</i>
4.2.2.2	<i>Parrainage des entreprises</i>
4.2.2.3	<i>Contributions financières sans contrepartie</i>
4.2.2.4	<i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>

4.2.4	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	
4.3.1.1	Règles d'affectation des coûts directs et indirects	
4.3.1.2	Répartition des frais de personnel.....	
4.3.1.3	Répartition des frais de communication.....	
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	
4.7.2	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	
4.7.3	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice</i>	
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	
5.1.1	<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	
5.1.1.1	Engagements reçus : Legs et donations à réaliser	
5.1.1.2	Engagements donnés.....	
5.2	AUTRES INFORMATIONS	
5.2.1	<i>Informations relatives à l'effectif</i>	
5.2.1.1	Bénévoles	
5.2.1.2	Personnel salarié	
5.2.2	<i>Informations relatives aux dirigeants</i>	
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **La recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **L'aide aux malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **La prévention :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Société et politiques de cancer :**

L'objectif de cette mission créée en 2011, est de se faire l'écho de la parole des malades et de leurs proches en interpellant tous les acteurs pouvant peser sur les aspects sociaux et sociétaux de cette maladie. La Ligue est ainsi un acteur puissant des politiques de santé en participant aux débats de société autour du cancer.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;

- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

1.3.1 Evènements significatifs de l'exercice

L'année 2025 a été marquée, au niveau institutionnel, par le renouvellement de la moitié du Conseil d'administration (14 postes) et deux postes supplémentaires consécutifs à des départs soit un total de 16 postes ouverts et pourvus lors de l'assemblée générale de Paris qui s'est tenue le 25 juin dernier. Par ailleurs, le conseil d'administration qui s'est tenu dans la foulée a procédé à l'élection du Bureau et a reconduit le Président Philippe Bergerot.

Ce renouvellement important de la gouvernance ne remet pas en cause la continuité des orientations stratégiques de la Ligue.

Ainsi, le fil rouge de la Ligue de lutter contre les inégalités et ainsi le plan d'action triennal approuvé en mars 2023 a continué à être mis en œuvre avec un bilan des actions présenté lors du Premier Congrès fédéral organisé les 25 et 26 novembre dernier par le Siège avec une invitation de 6 personnes par comité afin de définir collectivement le CAP 2030. Ce congrès constitue une étape structurante dans la préparation du futur plan stratégique et s'inscrit dans une dynamique de transformation de la Fédération. Ce congrès a également mobilisé toutes les équipes du Siège afin que le nouveau plan stratégique à venir couvre tous les besoins des comités et plus largement de notre Fédération :

- Le cœur de notre engagement qui correspond aux quatre missions sociales de la Ligue,
- Se donner les moyens de la lutte pour diversifier, sécuriser et pérenniser nos ressources financières,
- Se doter des forces vives afin de renforcer l'attractivité de ressources humaines (bénévolat et salariat)
- Sécuriser nos pratiques pour permettre une adaptation agile et permanente de nos façons de travailler et protéger nos datas.

Ces orientations traduisent une volonté de sécurisation du modèle économique et organisationnel dans un contexte incertain.

Au niveau des ressources, et avec le choix de la Fondation de France de retenir la Ligue au titre des 8 associations bénéficiaires de l'évènement de streaming Ze Event, le Siège a perçu un produit de 2,5 M€ affectés à la recherche (950 K€) et à l'aide aux personnes malades et à leurs proches (1,550 M€ affecté au programme au Fil de la Ligue).

Ce produit présente un caractère non récurrent et n'a pas vocation à se reproduire à l'identique sur les exercices futurs. Il contribue néanmoins au financement des priorités stratégiques de la Ligue sans remettre en cause l'équilibre global de son modèle économique.

Le déploiement du programme « Au fil de la Ligue », dispositif structurant visant à renforcer la présence de la Ligue dans les parcours de soins et à améliorer l'articulation entre ville et hôpital, s'est poursuivi en 2025.

Au niveau des actions, l'année 2025 est marquée par la déclinaison territoriale du projet Ma Ville se Ligue lors de la journée du 31 mai et de la généralisation des espaces sans tabac auprès des collectivités territoriales avec 22 lettres d'engagements signées et 13 communes ayant reçu le label national Ma Ville se Ligue et enfin 31 comités sont engagés dans ce dispositif. Ce déploiement s'inscrit dans le renforcement des missions sociales de prévention et dans la structuration de l'action territoriale de la Ligue, contribuant à accroître sa visibilité et son impact auprès des publics.

Par ailleurs, l'exercice 2025 a également été marqué par la poursuite de la transformation des systèmes d'information et le renforcement des dispositifs de cybersécurité, dans un contexte de montée des risques liés à la protection des données et aux exigences de conformité réglementaire.

Enfin, l'exercice 2025 s'inscrit dans une dynamique globale de transformation et de sécurisation des ressources financières, caractérisée notamment par l'évolution des modèles de collecte vers des formats plus récurrents (prélèvements automatiques, développement du face-à-face), la diversification des canaux de financement (digital, partenariats, événements exceptionnels) ainsi que la structuration d'une stratégie de

développement des ressources à l'échelle fédérale. Ces évolutions en cours visent à renforcer la prévisibilité, la résilience et la pérennité du modèle économique de la Ligue.

1.3.2 Evènements postérieurs à la clôture

La conférence des présidents des 28 et 29 janvier dernier a été fortement renouvelée dans son format pour permettre une concertation de toutes et tous. Ces modalités ont favorisé un temps d'échange et de responsabilité collective, au cours duquel chacun a contribué directement à la construction d'un socle commun fédéral, au partage des enjeux stratégiques à venir et au renforcement de la cohérence de l'action de la Ligue sur l'ensemble du territoire national.

Ces évolutions de gouvernance participative visent à renforcer la cohésion et l'efficacité du réseau fédéral. L'année 2026 sera placée sous le signe de la concertation et de la consultation avec la tenue de rencontres régionales pour permettre la définition portée et partagée du socle commun de demain pour tenir le CAP 2030 de la Fédération.

Ces événements postérieurs à la clôture n'ont pas d'impact sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025. À la connaissance de la Ligue, aucun autre événement significatif, susceptible d'avoir un impact matériel sur la situation financière, le patrimoine ou la continuité d'exploitation, n'est intervenu au cours de l'exercice ou postérieurement à la clôture

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 166.572.288 €.

Le résultat comptable est en déficit de 6.407.489 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.
-

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- La rubrique « avances et acomptes sur immobilisations incorporelles » d'un montant de 16.572 € en 2024 a été renommé « autres immobilisations en cours avance et acomptes »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages » pour un montant net de 615.356 € en 2024
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » est présenté sur la ligne participations pour un montant de 17.194 € en 2024 ce montant a été reclassé en « autres immobilisations financières » en 2025
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours » pour un montant 768.134 € en 2024
- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances » pour un montant de 220.465 € en 2024
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée en créances pour un montant de 286.417 € en 2024
- Les valeurs mobilières de placement en 2024 de 16.516.870 € net sont présentées dans la rubrique intitulée Instruments financiers à terme et jetons détenus au sein de l'actif circulant divers pour 16.486.475 € net en 2025.

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève 65 275 € en 2024. Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes de produits correspondants.
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés à compter de 2025 au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».
- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées à compter de 2025 en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées à compter de 2025 au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels » pour un montant de 918.129 € en 2024
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles » pour un montant de 26.498 € en 2024

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence d'estimation récente, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part.
- Les actifs et passifs de succession non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, en attente d'acceptation au CA, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi-usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro.
- Les assurances vie sont comptabilisées en produits selon leur date d'encaissement et leur date de passage au CA.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.
- Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Début Exercice 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Fin exercice 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	4 468 449	1 247 038		5 715 487
Immobilisations corporelles	54 619 579	20 143 958	26 160 675	48 602 862
Immobilisations financières	5 227 880	192 665		5 420 545
Total	64 315 908	21 583 661	26 160 675	59 738 894

3.1.2.1 Immobilisations en cours

Projets	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations corporelles en cours
Dévelop divers , Site Internet	223 768	
Total	223 768	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice 01/01/2025	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	2 892 803	967 481		3 860 284
Immobilisations corporelles	7 973 897	7 549 300	777	15 522 420
Total	10 866 700	8 516 781	777	19 382 704

3.1.4 Détail des immobilisations et amortissements au 31 décembre 2025

Nature des biens immobilisés	Montants	Amortiss.	Valeurs Nettes	Durées
Logiciels	5 491 719	3 860 284	1 631 435	3 ans
Bâtiments - Structure	3 289 838	1 593 075	1 696 763	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	925 735	707 770	217 965	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	603 868	602 467	1 401	15 ans
Bâtiments - Chauffage	405 135	339 410	65 725	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 978	7 730	18 248	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	460 414	363 662	96 752	25 ans
Aménagement et agencements des bureaux	1 223 652	1 091 424	132 228	10 ans
Aménagement bureaux - Charpente	9 231	6 213	3 018	25 ans
Aménagement bureaux - Facade	9 589	8 753	836	15 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	481 856	368 623	113 233	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	1 184 420	917 239	267 181	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	169 181	91 800	77 381	25 ans
Aménagement bureaux - Ascenseur	124 918	105 587	19 331	20 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	505 561	378 344	127 217	15 ans
Aménagement bureaux - Téléphonie	225 501	212 824	12 677	15 ans
Aménagement bureaux - Informatique	5 423	722	4 701	15 ans
Matériel de Transport	359 142	71 963	287 179	4 ans
Matériel Informatique	1 629 742	1 218 528	411 214	3 ans
Mobilier	482 582	410 374	72 208	5 ans
Total	17 613 485	12 356 792	5 256 693	

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Autres titres immobilisés				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	17 194		17 194	0
Prêts	97 196	124 041		221 237
Autres immobilisations financières	5 113 490	85 817		5 199 307
Total	5 227 880	209 858	17 194	5 420 544

Les immobilisations financières sont valorisées selon au cout historique.

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend notamment : un contrat capitalisation et un contrat de participation.

Les plus-values et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	0		0
→ Prêt	221 237		221 237
→ Autres immobilisations financières	5 199 307		5 199 307
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	9 306 911	9 306 911	
→ Créances reçues par legs ou donations	27 007 929	14 998 362	12 009 567
→ Autres Créances	13 551 740	13 551 740	
→ Charges constatées d'avance	1 518 309	1 518 309	
Total	56 805 433	39 375 322	17 430 111

3.1.8 Tableaux des dépréciations des créances et des placements

	Début Exercice 01/01/2025	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2025
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles				0
Immobilisations financières				0
Biens reçus par legs ou donations	8 323 824	1 257 528	2 555 446	7 025 906
Stocks	247 312	93 405	101 379	239 338
Créances				0
Total	8 571 136	1 350 933	2 656 825	7 265 244

Instruments financiers à terme	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation				Produit financier potentiel
			Au 01/01	Dotation	Reprises	Au 31/12	
Actions	229	0	229			229	
Contrat de capitalisation	6 960 798	6 960 798					
Obligations	9 500 123	9 500 000	123	29 250		29 373	
Bons du trésor							
Autres valeurs mobilières	73 754	54 929	17 681	18 826	17 682	18 825	
Total	16 534 903	16 515 727	18 032	48 076	17 682	48 426	0

3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	Montants	Produit financier réalisé	Montants	Produit financier réalisé
Comptes à terme	14 400 000	-	14 400 000	
Livrets et comptes épargne	28 774 088	1 651 009.00	35 617 100	2 639 510
Comptes bancaires	12 647 334	0	9 024 976	
Total	55 821 422	1 651 009.00	59 042 076	2 639 510

3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Créances clients et comptes rattachés		
→ FAE - Comités départementaux	6 950 809	5 790 415
→ FAE - Autres clients	0	25 200
Autres créances		
→ PAR - Comités départementaux (Recherche)	7 036 091	7 180 289
→ PAR - Comités départementaux (Cotisations 10%)	77 623	89 650
→ PAR - Créances sur cessions d immobilisations	2 564 348	
→ PAR - Divers produits à recevoir et Partenariats	48 463	48 463
→ PAR - Autres produits a recevoir	2 644 018	
→ AAR - Affranchissements et divers	26 372	47 387
Créances sociales et fiscales		
→ PAR - Personnel (Tickets restaurant)	28 190	22 046
→ PAR - Personnel (Avances)	823	823
→ PAR - Organismes sociaux (CPAM)	0	0
→ PAR - Etat (Remboursement TVA)	0	0
Disponibilités		
→ PAR - Intérêts courus	1 801 833	1 063 600
Total	21 178 570	14 267 873

3.1.11 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 1.518.309 € elles sont principalement constituées de :

⇒ Redevances logiciel informatique d'un montant de 1.306.473 € et d'autres charges d'exploitations

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Augmentation		Diminution		31/12/2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	3 945 728					3 945 728
Fonds propres avec droit de reprise	-					-
Ecarts de réévaluation	-					-
Réserves	-					-
→ Réserves statutaires ou contractuelles	11 030 487	14 514				11 045 001
→ Réserves pour projets de l'entité	44 966 333			1 345 286	5 919 524	43 621 047
Report à nouveau	1 870 125					1 870 125
Excédent ou déficit de l'exercice N-1	- 1 330 771	1 330 772				
Excédent ou déficit de l'exercice	-			6 407 912	11 295 308	- 6 407 912
Situation nette	60 481 902	1 345 286	-	7 753 198	17 214 832	54 073 989
Subventions d'investissement	-					-
Provisions réglementées	-					-
Total	60 481 902	1 345 286	0	7 753 198	17 214 832	54 073 989

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		A l'ouverture de l'exercice	Utilisation		Transferts et Dotations	A la clôture de l'exercice	
	Année	Montant		Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions de fonctionnement		499 200	288 410	157 265	0	0	131 145	0
→ CNAM - Espaces Sans Tabac	2022	499 200	288 410	157 265			131 145	
Contributions financières d'autres organismes		240 000	69 340	57 736	0	0	11 604	0
→ EUROPEAN CLIMATE	2021	80 000	0				0	
→ EUROPEAN CLIMATE	2023	80 000	61 440	49 836			11 604	
→ BPCE	2023	80 000	7 900	7 900			0	
Total		739 200	357 750	215 001	0	0	142 749	0

3.2.3 Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Situation	Montant initial		Fonds à engager : au 01/01/2025	Utilisation : en cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur : nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager : au 31/12/2025
Ressources	Année	Montant	A	B	C	D = A-B+C
Legs :		0	0	0	0	0
						0
						0
Dons :		2 500 000	0	0	2 292 000	2 292 000
→ Z Event	2025	2 500 000	0		2 292 000	2 292 000
Total		2 500 000	0	0	2 292 000	2 292 000

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice 01/01/2025	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2025
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges	2 373 841	499 066	520 696	2 352 211
→ Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs	146 521	118	146 511	128
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	930 670	125 699	87 764	968 605
Total	3 451 032	624 883	754 971	3 320 944

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Âge de départ à la retraite présumé	63/64 ans	62/64 ans	63/64 ans	62/64 ans
Taux d'actualisation	3.65%	3.65%	3.40%	3.40%
Taux de progression annuel des salaires	3.00%	2.50%	3.00%	2.50%
Taux d'inflation	2.00%	2.00%	2.00%	2.00%
Taux de charges sociales et fiscales	52.00%	52.00%	57.00%	57.00%

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 554 516	5 554 516		
Dettes des legs ou donations	6 662 571	2 182 985	4 479 586	
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	295 665	295 665		
Dettes fiscales et sociales	2 519 952	2 519 952		
Autres dettes	43 576 651	43 576 651		
Produits constatés d'avance				
Total	58 609 355	54 129 769	4 479 586	0

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	487 578	604 472
→ Impôt à payer sur revenus du patrimoine	189 092	355 000
→ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	76 714	40 672
→ Taxe sur les salaires	88 180	47 349
→ Formation professionnelle et autres	98 840	95 529
→ Etat charges à payer	0	33 195
→ Prélèvement à la source	34 752	32 727
Dettes sociales :	2 032 374	1 703 783
→ Personnel et comptes rattachés	959 973	861 554
→ Urssaf / Pôle emploi	249 140	227 655
→ Caisse de retraite	74 624	75 920
→ Caisse de prévoyance	164 476	100 496
→ Charges à payer	584 161	438 158
Total	2 519 952	2 308 255

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Charges à payer financières :	0	0
→ CAP - Intérêts courus à payer		
Charges à payer relatives aux fournisseurs :	497 744	1 207 403
→ FNP - Factures non parvenues	497 288	1 192 314
→ FNP - Factures non parvenues intragroupe	456	15 089
Charges à payer sociales :	1 524 114	1 231 639
→ CAP - Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	699 944	547 205
→ CAP - Personnel, autres charges à payer	259 648	247 537
→ CAP - Organismes sociaux, charges sociales sur congés à payer	410 266	323 030
→ CAP - Organismes sociaux, autres charges à payer	154 256	113 867
Charges à payer fiscales :	98 841	128 724
→ CAP - Autres impôts et taxes à payer	98 841	95 529
→ CAP - Etat, charges à payer	0	33 195
Charges à payer autres :	28 593 935	25 470 627
→ CAP - CD	258 130	993 252
→ CAP - Subventions (autres que recherche)	60 427	22 427
→ CAP - Recherche	28 079 078	24 330 125
→ CAP - Autres	196 300	124 823
Total	30 714 634	28 038 393

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les emplois

LA LIQUE CONTRE LE CANCER		SIEGE DE LA FEDERATION		Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS				TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION							
1. MISSIONS SOCIALES				80 599 129.88	63 098 700.50	78 698 131.00	59 823 866.17
1.1 Réalisées en France				80 599 129.88	63 098 700.50	78 698 131.00	59 823 866.17
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme				10 610 446.38	10 036 801.75	12 273 226.02	11 712 809.47
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France				69 988 683.50	53 061 898.75	66 424 904.98	48 111 056.70
1.2 Réalisées à l'étranger							
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme							
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes							
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				17 727 741.90	8 564 466.32	14 330 144.05	6 564 573.54
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				17 420 222.02	8 265 142.44	14 132 219.85	6 564 573.54
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				307 519.88	299 323.88	197 924.20	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT				13 906 021.99	13 471 492.01	13 309 314.50	13 020 090.46
3.1 Frais d'information et de communication				1 818 656.46	1 760 791.11	1 411 022.56	1 373 784.85
3.2 Frais de fonctionnement				10 302 798.92	9 926 134.49	10 421 866.44	10 169 915.33
3.3 Autres charges				1 784 566.61	1 784 566.41	1 476 425.50	1 476 390.28
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				766 365.12	760 944.54	1 176 395.15	1 321 413.58
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				201 176.00		295 894.00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				2 292 000.00	2 292 000.00	7 900.00	
TOTAL CHARGES				115 492 434.89	88 187 603.37	107 817 778.70	80 729 943.75
EXCÉDENT OU DÉFICIT				-6 407 912.30		-1 330 771.62	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	131 181.93	131 181.93	145 218.84	145 218.84
Réalisées en France	131 181.93	131 181.93	145 218.84	145 218.84
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	7 849.71	7 849.71		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	59 885.87	59 885.87	43 960.13	43 960.13
TOTAL	198 917.51	198 917.51	189 178.97	189 178.97

Les ressources

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	SIEGE DE LA FEDERATION		Décembre 2025		Décembre 2024	
	RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-76 018 262.61	-76 018 262.61	-72 129 532.95	-72 128 975.22
1.1	Cotisations sans contrepartie					
1.2	Dons, legs et mécénat		-66 518 192.49	-66 518 192.49	-64 417 176.10	-64 417 176.10
1.3	Autres produits liés à la générosité du public		-9 500 070.12	-9 500 070.12	-7 712 356.85	-7 711 799.12
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-31 966 060.19		-31 391 614.15	
2.1	Cotisations avec contrepartie		-4 734 596.50		-4 392 968.70	
2.2	Parrainage des entreprises		-415 271.67		-310 461.36	
2.3	Contributions financières sans contrepartie		-15 788 817.96		-16 329 196.43	
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public		-11 027 374.06		-10 358 987.66	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-11 166.64		-18 831.73	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-874 032.43	-874 032.43	-2 678 431.28	-2 678 431.28
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		-215 000.72		-268 596.97	-2 455.91
TOTAL			-109 084 522.59	-76 892 295.04	-106 487 007.08	-74 809 862.41

	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-198 917.51	-198 917.51
	Bénévolat		-174 288.51	-174 288.51
	Prestations en nature		-23 220.00	-23 220.00
	Dons en nature		-1 409.00	-1 409.00
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
3.	CONCOURS PUBLICS EN NATURE			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
TOTAL			-198 917.51	-198 917.51

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association, avec une part relative de 66 % par rapport aux ressources.

Ces éléments seront étudiés plus en détail dans le Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui conformément au nouveau règlement ANC 2018-06 reprend les colonnes de la générosité du public présentées dans le compte de résultat par origine et destination (CROD).

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels – dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend :

- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte ;
- Le montant total des abandons de frais (comptabilisés en charges par nature) par les bénévoles.

Le montant des dons étrangers est de 123.730 €, et se décompose de la façon suivante :

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application du règlement ANC n° 2022-04 est mise à disposition du public :

- Au siège de l'association, situé 14 rue Corvisart 75013 PARIS, sur demande expresse.

Total AFRIQUE DU SUD	25
Total ALGERIE	194
Total ALLEMAGNE	8181
Total ANDORRE	100
Total ARABIE SAOUDITE	10085
Total AUSTRALIE	1637
Total AUTRICHE	75
Total Belgique	6935
Total BRESIL	309
Total CAMEROUN	215
Total CANADA	1709
Total CHILI	150
Total CHINE	210
Total COLOMBIE	45
Total COTE D IVOIRE	31
Total CROATIE	25
Total DANEMARK	120
Total EMIRATS ARABES UNIS	850
Total ESPAGNE	2846
Total ETATS UNIS D AMERIQUE	14024
Total FINLANDE	25
Total GAHNA	1000
Total GRECE	500
Total GUERNESEY	20
Total HONG KONG	890
Total HONGRIE	210
Total INDE	20
Total IRLANDE	680
Total ISLANDE	25
Total ITALIE	3572
Total JAPON	125
Total LITUANIE	75
Total LUXEMBOURG	3090
Total MACAO	250
Total MALAISIE	50
Total MAROC	150
Total MONACO	120
Total MEXIQUE	475
Total NORVEGE	100
Total NOUVELLE ZELANDE	25
Total PAYS BAS	3448
Total PHILIPPINES	20
Total POLOGNE	215
Total Portugal	1663
Total ROYAUME UNI	13563
Total SAINT BARTHELEMY	2748
Total SENEGAL	16
Total SINGAPOUR	1445
Total SUEDE	334
Total SUISSE	11287
Total THAILANDE	15
Total TUNISIE	105
Autres	29700

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	20 666 138
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	42 192 034
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	21 296 232
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 555 446
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	34 019 922
TOTAL	120 729 771

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	19 839 791
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 257 528
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	34 480 481
TOTAL	55 577 800

SOLDE DE LA RUBRIQUE	65 151 971
-----------------------------	-------------------

Les produits des libéralités présentés dans le CROD ne tiennent pas compte des frais de traitements des legs, s'élevant pour 2025 à 5.683.649 €.

Les produits des libéralités sont reversés aux comités (sauf pour quelques comités RUP et MUP) selon les dispositions prévues par les conventions relatives au traitement des legs et assurances vies signées avec ces derniers.

Ces reversements sont comptabilisés dans les comptes du siège via les comptes 65721100 (quote-part des reversements de legs non affectés).

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes :	
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public :	
→ Ventes (dont abonnement à "Vivre")	9
→ Prestations et autres ventes	170 081
→ Droits d'auteurs	3 776
→ Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à "Vivre")	68 805
→ Autres produits affectés	204 219
→ Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	7 318 162
→ Produits financiers	1 715 707

La Quote-part de générosité reçues comprend :

Les contributions versées par le GALEC Leclerc ont été versées en totalité au siège (enregistré en quotes-parts de générosité reçues d'autres entités) et réaffectées aux comités selon l'adresse des magasins participant à l'opération.

L'opération ZEVENT pour un montant de 2.500.000 €

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

4.2.2.2 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.3 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.4 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025
Cotisations avec contrepartie	4 734 596
Parrainage des entreprises	415 272
Contributions financières sans contrepartie	15 788 818
Autres produits non liés à la générosité du public	11 027 374
→ Autres produits d'activités annexes	1 062 831
→ Ventes et prestations (comités)	9 964 542
Total	31 966 060

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	157 265
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières	57 736
Utilisation des fonds dédiés sur contrib. Financ. provenant des CD	
Utilisation des fonds dédiés sur ressources GP	
Utilisation des fonds dédiés sur ressources GP (réseau legs affectés)	
Total	215 001

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

4.3.1.1 Règles d'affectation des coûts directs et indirects

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance analytique.

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

4.3.1.2 Répartition des frais de personnel

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	1 470 124	1 224 573
Actions d'information, de prévention et de dépistage	860 387	620 577
Actions de formation	236 196	214 173
Actions de recherche	791 727	818 387
Actions de société et politique de santé	40 348	182 946
Frais de recherche de fonds et autres ressources	1 861 948	1 518 912
Frais de fonctionnement	5 809 342	5 435 866
Total	11 070 072	10 015 434

4.3.1.3 Répartition des frais de communication

Rubriques	FRAIS RÉPARTIS EN 2025			TOTAL FRAIS	
	Magasine "vivre"	Internet Intranet	Campagnes de comm.	Exercice 2025	Exercice 2024
Frais de fonctionnement	22 367		15 480	37 847	47 389
Recherche de fonds	1 932		967 102	969 034	545 237
Missions sociales	251 835		1 156 624	1 408 459	3 483 827
Total	276 134	-	2 139 206	2 415 340	4 076 453

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES	France		Étranger	
Actions réalisées directement	2025	2024	2025	2024
Actions pour les malades	3 929 811	5 249 334	0	0
Actions d'information, prévention,dépistage	4 079 879	3 961 488		
Actions de formation	549 948	381 227		
Actions de société et politique de santé	812 612	1 352 736		
Actions relations internationales	3 218	0		
Actions de recherche	1 234 977	1 328 441		
Action de subvention-administration d'établissement				
Total	10 610 445	12 273 226	0	0
Versement à d'autres organismes	2025	2024	2025	2024
Actions pour les malades	1 128 594	942 088	0	
Actions d'information, prévention,dépistage	3 299 774	2 858 885		
Actions de formation		0		
Actions de société et politique de santé		0		
Actions relations internationales		0		
Actions de recherche	36 786 023	36 308 465		
Action de société et politique de santé		0		
Mission reversement legs	28 619 292	26 165 466		
Autres actions	155 000	150 000		
Total	69 988 683	66 424 904	0	0

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ;
- Les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ;
- Les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public ;
- Les achats de marchandises et de prestations de services destinées à la vente qui pour les entités faisant appel à la générosité du public sont vendus à un prix bien plus élevé que son prix d'achat.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Frais d'information et de communication	1 818 656	1 411 023
Frais de gestion	9 706 771	9 847 112
Formation administrative	237 374	178 392
Impôts et taxes	358 653	396 362
Charges financières	293 690	253 877
Dotations aux amortissements	1 490 877	1 222 273
Charges exceptionnelles	0	275
Total	13 906 021	13 309 314

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025
Report en fonds dédiés sur subventions d'exploitation	0
Report en fonds dédiés sur contributions financières	0
Report en fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège	2 292 000
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	0
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public provenant du siège	0
Total	2 292 000

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat	SMIC x 1,5	174 288	154 178
Honoraires	Tarif négocié		
Prestations en nature	Tarif négocié	24 629	35 000
Total		198 917	189 178

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	25 786	69 988 683			138		51 098				77 022
Variation de stock	207 722				-124 933	8 026	-36 183				54 632
Autres achats et charges externes	6 915 598				13 380 306	47 324	6 394 338				26 737 566
Aides financières					116 417		123 323				70 228 423
Impôts, taxes et versement assimilés	274 084				455 969	22 259	442 007				1 194 319
Salaires et traitements	2 149 713				1 034 140	158 956	3 601 942				6 944 751
Charges sociales	991 766				459 201	70 954	1 787 783				3 309 704
Dotations aux amort. dép. et provisions						1 490 876	93 406			1 584 282	
Dotations aux provisions							624 883			624 883	
Reports en fonds dédiés									2 292 000	2 292 000	
Autres charges d'exploitation	45 777				2 098 987		50 836			2 195 600	
Charges financières								48 076		48 076	
Charges exceptionnelles										0	
Participations des salariés aux résultats										0	
Impôt sur les bénéfices									201 176	201 176	
TOTAL	10 610 446	69 988 683	0	0	17 420 225	307 519	13 906 020	766 365	201 176	2 292 000	115 492 434

Les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées sont nettés dans le CROD pour un montant de 1072 €

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Honoraires afférents a la certification des comptes	46 031
Compléments contrôle légal N-1	86 611
Honoraires afférents au service autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
Total	132 642

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

RUBRIQUES	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits exceptionnels		
Allocations - Recherches non abouties		259 776
Autres financements - recherches non abouties		641 844
Divers		16 507
Total	0	918 127
Charges exceptionnelles		
Frais Legs		24 005
Social et fiscal		
Dettes comités		2 200
Recherche Financier		
Divers		293
Total	0	26 498

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Les emplois

LA LIQUE	SIEGE DE LA FEDERATION	Décembre 2025	Décembre 2024
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		63 098 700.50	59 823 866.17
1.1 Réalisées en France		63 098 700.50	59 823 866.17
Actions réalisées par l'organisme		10 036 801.75	11 712 809.47
Actions en direction des malades, des proches et étb de santé		3 818 250.50	5 219 517.41
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		3 663 261.06	3 443 449.88
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		536 988.95	381 227.24
Actions de société et politique de santé		796 243.69	1 352 736.26
Actions internationales réalisées par l'organisme		3 218.40	
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		1 218 839.15	1 315 878.68
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		53 061 898.75	48 111 056.70
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		1 128 594.00	942 087.93
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		3 299 774.35	2 850 234.19
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		20 893 140.76	19 077 859.47
Mission reversement legs		27 585 389.64	25 090 875.11
Autres actions		155 000.00	150 000.00
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		8 564 466.32	6 564 573.54
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		8 265 142.44	6 564 573.54
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		299 323.88	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		13 471 492.01	13 020 090.46
3.1 Frais d'information et de communication		1 760 791.11	1 373 784.85
3.2 Frais de fonctionnement		9 926 134.49	10 169 915.33
3.3 Autres charges		1 784 566.41	1 476 390.28
TOTAL DES EMPLOIS		85 134 658.83	79 408 530.17
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		760 944.54	1 321 413.58
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		2 292 000.00	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		88 187 603.37	80 729 943.75

Les ressources

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	SIEGE DE LA FEDERATION	Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-76 018 262.61	-72 129 532.95
1.1 Cotisations sans contrepartie			
1.2 Dons, legs et mécénat		-66 518 192.49	-64 417 176.10
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-9 500 070.12	-7 712 356.85
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-874 032.43	-2 678 431.28
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			-2 455.91
TOTAL DES RESSOURCES		-76 892 295.04	-74 810 420.14
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-11 295 308.33	-5 919 523.61
TOTAL		-88 187 603.37	-80 729 943.75

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	25 531 803.39	31 135 253.00
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-11 295 308.33	-5 919 523.61
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	-136 662.89	316 074.00
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	14 099 832.17	25 531 803.39

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-198 917.51	-189 178.97
Bénévolat	-174 288.51	-154 178.97
Prestations en nature	-23 220.00	
Dons en nature	-1 409.00	-35 000.00
TOTAL	-198 917.51	-189 178.97

4.7.2 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.3 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le solde disponible des ressources reportées liées à la générosité du public au 31 décembre s'élève à 14.099.832 €.

Ce dernier correspond au cumul du report des ressources au 1^{er} janvier 2025 pour 25.531.804 €, du déficit de la générosité du public au cours de l'exercice de -11.295.308 € corrigé des investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public pour -136.663 €.

Ce solde sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

5.1.1.1 Engagements reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2025	2024
→ estimation des legs en cours d'examen avant acceptation	13 779 089	19 219 936
Total	13 779 089	19 219 936

5.1.1.2 Engagements donnés

Nature d'engagements	2025	2024
UNICANCER	1 230 000	1 230 000
INSTITUT CURIE - cancer ado	-	105 000
CNRS, INSERM, ATIP Avenir	240 000	228 500
INCA, CLIP	400 000	400 000
INCA, PAIR TUMEUR CÉRÉBRALE	-	342 469
INCA, PAIR OBESITÉ	433 978	433 977
INCA, PAIR PROSTATE	424 777	-
EORTC	400 000	-
E3N	200 000	-
Total	3 328 755	2 739 946

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives à l'effectif

5.2.1.1 Bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures	Equivalent temps-plein (a)	Valorisation monétaire (b)
Administrateurs élus (c)	37			
Bénévoles administratifs	10	1 572	0.96	29 037
Bénévoles de terrain / Qualifiés	115	8 151	4.96	145 251
Total	162	9 723	5.91	174 288

(a) : Calculé sur la base de 35 heures hebdomadaire durant 11 mois [Nombre d'heures bénévolat / 1 645 heures]

(b) : Calculé sur la base du taux horaire 2025 d'un SMIC et demi [Nombre d'heures bénévolat x 17.82 €]

(c) : Comprend également les administrateurs en fin de mandat au 30/06/2025

5.2.1.2 Personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de salariés	Nombre d'heures	Equivalent Temps-Plein
Agents de maîtrise et techniciens	17	31 161	18
Cadre	115	203 346	112
Apprentis	3	2 014	2
Total	135	236 521	132

5.2.2 Informations relatives aux dirigeants

Le montant total des trois rémunérations les plus importantes de la fédération s'élève à 324.384 € en 2025.

Ce montant est en pratique communiqué ici bien que son information soit normalement prévue dans le « compte financier » par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif ».

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Le montant total des frais remboursés aux administrateurs nationaux s'élève à 29.151 €.



Ligue Nationale contre le Cancer

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

ERNST & YOUNG Audit



Ligue Nationale contre le Cancer

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

A l'Assemblée Générale de l'association Ligue Nationale contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association Ligue Nationale contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1.3 Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes combinés qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination, ainsi que du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes 4.1 « Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et 4.7 « Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) » de l'annexe des comptes combinés, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives à la fédération, données dans le rapport annuel du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:
A blue ink signature of Isabelle Tracq-Sengeissen, written in a cursive style, is enclosed in a blue rectangular box with a checkmark icon on the left side.

Isabelle Tracq-Sengeissen

Bilan combiné 2025

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025 Cumuls Rapp 11	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 083 151.31	(4 179 221.66)	1 903 929.65	1 642 986.57
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires, licences et marques	5 859 382.99	(4 179 221.66)	1 680 161.33	1 616 655.05
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac	223 768.32		223 768.32	26 331.52
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 602 323.15	(36 122 713.19)	87 479 609.96	86 965 359.31
Terrains	6 296 573.62		6 296 573.62	4 787 595.02
Constructions	67 948 819.71	(21 286 913.84)	46 661 905.87	35 560 261.13
Install. techniques, matériel et outillage industriels	10 672 401.18	(7 809 892.68)	2 862 508.50	2 818 326.30
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 265 426.04		3 265 426.04	10 025 805.30
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	35 419 102.60	(7 025 906.67)	28 393 195.93	33 773 371.56
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	18 599 645.52	(645 583.55)	17 954 061.97	17 523 931.05
Participations	8 863 024.14	(645 583.55)	8 217 440.59	8 545 472.91
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				1 050.00
Autres immobilisations financières	9 736 621.38		9 736 621.38	8 977 408.14
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	148 285 119.98	(40 947 518.40)	107 337 601.58	106 132 276.93
STOCKS et EN-COURS	1 119 619.16	(239 337.58)	880 281.58	878 444.99
CRÉANCES	39 281 539.99	(54 328.98)	39 227 211.01	34 691 055.15
Créances clients, usagers et comptes rattachés	668 578.68	(17 367.99)	651 210.69	273 211.24
Créances reçues par legs ou donations	27 314 523.55		27 314 523.55	28 019 983.47
Autres créances	9 091 309.70	(36 960.99)	9 054 348.71	5 495 743.54
Charges constatées d'avance	2 207 128.06		2 207 128.06	902 116.90
Valeurs mobilières de placement	55 250 383.38	(66 813.34)	55 183 570.04	57 255 163.52
Instruments Financiers A Terme				
Disponibilités	175 746 435.88		175 746 435.88	172 728 977.35
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	271 397 978.41	(360 479.90)	271 037 498.51	265 553 641.01
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	419 683 098.39	(41 307 998.30)	378 375 100.09	371 685 917.94

Bilan combiné 2025

BILAN PASSIF Cumuls Rapp 11	Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise	8 236 421.07	7 823 963.89
Fonds propres statutaires	5 369 842.22	5 369 841.63
Fonds propres complémentaires	2 866 578.85	2 454 122.26
Fonds propres avec droit reprise	2 190 753.32	2 190 753.32
Fonds propres statutaires	2 044 814.15	2 044 814.15
Fonds propres complémentaires	145 939.17	145 939.17
Ecarts de réévaluation	5 167 563.07	3 718 883.46
Réserves	209 890 199.19	205 488 229.12
Réserves statutaires ou contractuelles	103 303 519.57	101 719 619.03
Réserves pour projet de l'entité	106 586 679.62	103 768 610.09
Autres réserves		
Report à nouveau	6 784 744.39	5 874 382.76
Excédent ou déficit de l'exercice	3 078 331.44	6 945 060.73
Situation nette (sous total)	235 348 012.48	232 041 273.28
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 854 053.51	1 654 466.93
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	237 202 065.99	233 695 740.21
Fonds reportés liés aux legs ou donations	49 261 594.55	49 344 224.15
Fonds dédiés	6 261 967.87	4 700 588.23
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	55 523 562.42	54 044 812.38
Provisions pour risques	3 261 600.92	3 297 090.53
Provisions pour charges	3 765 038.06	3 565 989.90
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	7 026 638.98	6 863 080.43
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	9 530 102.38	6 086 964.83
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 530 102.38	6 081 831.83
Emprunts et dettes financières divers		5 133.00
DETTES	69 092 730.32	70 995 320.09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 337 826.90	6 537 386.61
Dettes des legs et donations	6 680 182.11	12 528 473.14
Dettes sociales	5 823 275.68	5 176 604.02
Dettes fiscales	1 156 348.01	1 288 736.86
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	361 238.20	561 269.39
Autres dettes	46 538 138.54	44 430 816.92
Produits constatés d'avance	195 720.88	472 033.15
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	78 622 832.70	77 082 284.92
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	378 375 100.09	371 685 917.94

Compte de résultat combiné 2025

COMPTE DE RESULTAT Cumuls Rapp 11	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	3 885 136.00	3 811 696.00	73 440.00	1.93 %
Ventes de biens et services	7 174 603.02	6 264 215.22	910 387.80	14.53 %
Ventes de biens	1 312 681.04	1 170 676.20	142 004.84	12.13 %
dont ventes de dons en nature	21 713.67	4 734.76	16 978.91	
Ventes de prestations de service	5 861 921.98	5 093 539.02	768 382.96	15.09 %
dont parrainages	1 006 852.31	571 467.20	435 385.11	76.19 %
Concours publics et subventions d'exploitation	4 485 597.11	4 770 057.18	(284 460.07)	-5.96 %
Versements des donateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	124 300 710.13	118 564 593.35	5 736 116.78	4.84 %
Dons manuels	55 033 318.86	50 400 609.39	4 632 709.47	9.19 %
Mécénats	1 091 909.94	672 948.52	418 961.42	62.26 %
Legs, donations et assurances-vie	68 175 481.33	67 491 035.44	684 445.89	1.01 %
Contributions financières reçues	15 061 631.61	11 352 981.89	3 708 649.72	32.67 %
Reprises sur amort., dépr., prov.	1 438 733.84	3 369 170.93	(1 930 437.09)	-57.30 %
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles	511 574.10		511 574.10	
Utilisations des fonds dédiés	2 070 757.32	2 880 712.34	(809 955.02)	-28.12 %
Autres produits	785 502.35	220 302.15	565 200.20	
PRODUITS D'EXPLOITATION	159 714 245.48	151 233 729.06	8 480 516.42	5.61 %
Achats de marchandises	753 416.67	938 380.68	(184 964.01)	-19.71 %
Variation de stock	11 312.15	(71 727.26)	83 039.41	
Autres achats et charges externes	49 021 968.23	47 117 624.19	1 904 344.04	4.04 %
Aides financières	60 936 105.92	58 569 128.49	2 366 977.43	4.04 %
Impôts, taxes et versements assimilés	2 267 688.72	2 256 994.70	10 694.02	0.47 %
Salaires	24 815 474.69	22 868 821.24	1 946 653.45	8.51 %
Cotisations sociales	9 788 110.44	9 200 077.13	588 033.31	6.39 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 482 622.39	3 744 255.97	738 366.42	19.72 %
Dotations aux provisions	1 495 274.54	1 493 580.55	1 693.99	0.11 %
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées	337 118.52	337 118.52		
Reports en fonds dédiés	3 632 135.88	2 352 224.32	1 279 911.56	54.41 %
Autres charges	2 569 658.15	1 977 519.78	592 138.37	29.94 %
CHARGES D'EXPLOITATION	160 110 886.30	150 446 879.79	9 664 006.51	6.42 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(396 640.82)	786 849.27	(1 183 490.09)	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	318 418.13	349 753.98	(31 335.85)	-8.96 %
Autres intérêts et produits assimilés	4 327 369.18	5 207 901.71	(880 532.53)	-16.91 %
Reprises sur provisions, dépréciations	31 779.24	28 279.48	3 499.76	12.38 %
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées	34 621.24	46 671.88	(12 050.64)	-25.82 %
Produits cessions de val. mob. de placmets et instru de trésor				
PRODUITS FINANCIERS	4 712 187.79	5 632 607.05	(920 419.26)	-16.34 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	386 173.13	(144 201.93)	530 375.06	
Intérêts et charges assimilés	209 597.22	78 594.00	131 003.22	
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de placmets et instru de trésor		139 171.65	(139 171.65)	
CHARGES FINANCIÈRES	595 770.35	73 563.72	522 206.63	
RÉSULTAT FINANCIER	4 116 417.44	5 559 043.33	(1 442 625.89)	-25.95 %

Compte de résultat combiné 2025

COMPTE DE RESULTAT (suite) Cumuls Rapp 11	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	3 719 776.62	6 345 892.60	(2 626 115.98)	-41.38 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 695 752.22	(1 695 752.22)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		312 761.72	(312 761.72)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		1 382 990.50	(1 382 990.50)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	641 445.18	783 822.37	(142 377.19)	-18.16 %
TOTAL DES PRODUITS	164 426 433.27	158 562 088.33	5 864 344.94	3.70 %
TOTAL DES CHARGES	161 348 101.83	151 617 027.60	9 731 074.23	6.42 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	3 078 331.44	6 945 060.73	(3 866 729.29)	-55.68 %
Dons en nature	762 285.60	722 683.75	39 601.85	5.48 %
Prestations en nature	783 614.56	300 946.75	482 667.81	
Bénévolat	6 803 074.33	6 325 820.01	477 254.32	7.54 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	8 348 974.49	7 349 450.51	999 523.98	13.60 %
Secours en nature	3 331.00	4 109.34	(778.34)	-18.94 %
Mises à disposition gratuite de biens	361 122.14	238 142.94	122 979.20	51.64 %
Prestations en nature	792 167.33	375 237.50	416 929.83	
Personnel bénévole	7 192 354.02	6 731 960.73	460 393.29	6.84 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	8 348 974.49	7 349 450.51	999 523.98	13.60 %
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES COMBINES

CLOS AU 31/12/2025

Assemblée Générale du 25 Juin 2026 à Bordeaux

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE.....	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES
1.1	OBJET SOCIAL.....
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....
2.1.1	<i>Préambule</i>
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>
2.1.3	<i>Changement de méthode comptable</i>
2.1.4	<i>Le périmètre</i>
2.1.5	<i>Les principes de Combinaison</i>
2.2	DÉROGATIONS
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i>
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations</i>
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF
3.1.1	<i>Principes généraux</i>
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>
3.1.2.1	Principaux mouvements en acquisition
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i>
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>
3.1.6	<i>Stocks</i>
3.1.7	<i>Etat des échéances des créances</i>
3.1.8	<i>Tableau des dépréciations des créances et des placements</i>
3.1.9	<i>Disponibilités</i>
3.1.10	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i>
3.2.3	<i>Provisions pour risques et charges</i>
3.2.3.1	Tableau de variation
3.2.3.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....
3.2.4	<i>Dettes</i>
3.2.4.1	Etat des échéances
3.2.4.2	Détail des dettes fiscales et sociales.....
3.2.5	<i>Charges à payer par postes du bilan</i>
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie
4.2.1.2	Dons manuels et dons étrangers
4.2.1.3	Legs, donations, assurance-vie
4.2.1.4	Mécénat.....
4.2.1.5	Autres produits liés à la générosité du public.....
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i>
4.2.2.1	Parrainage des entreprises
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie.....
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>

4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	
4.5	TABEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES ET PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	
4.7.4	<i>Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</i>	
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser</i>	
5.1.2	<i>Engagements donnés</i>	
5.2	AUTRES INFORMATIONS	
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

- **Société et politiques de cancer :**

L'objectif de cette mission créée en 2011, est de se faire l'écho de la parole des malades et de leurs proches en interpellant tous les acteurs pouvant peser sur les aspects sociaux et sociétaux de cette maladie. La Ligue est ainsi un acteur puissant des politiques de santé en participant aux débats de société autour du cancer.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Evènements significatifs de l'exercice

L'année 2025 a été marquée, au niveau institutionnel, par le renouvellement de la moitié du Conseil d'administration (14 postes) et deux postes supplémentaires consécutifs à des départs soit un total de 16 postes ouverts et pourvus lors de l'assemblée générale de paris qui s'est tenue le 25 juin dernier. Par ailleurs, le conseil d'administration qui s'est tenu dans la foulée a procédé à l'élection du Bureau et a reconduit le Président Philippe Bergerot.

Ce renouvellement important de la gouvernance ne remet pas en cause la continuité des orientations stratégiques de la Ligue.

Ainsi, le fil rouge de la Ligue de lutter contre les inégalités et ainsi le plan d'action triennal approuvé en mars 2023 a continué à être mis en œuvre avec un bilan des actions présenté lors du Premier Congrès fédéral organisé les 25 et 26 novembre dernier par le Siège avec une invitation de 6 personnes par comité afin de définir collectivement le CAP 2030. Ce congrès constitue une étape structurante dans la préparation du futur plan stratégique et s'inscrit dans une dynamique de transformation de la Fédération. Ce congrès a également mobilisé toutes les équipes du Siège afin que le nouveau plan stratégique à venir couvre tous les besoins des comités et plus largement de notre Fédération :

- Le cœur de notre engagement qui correspond aux quatre missions sociales de la Ligue,
- Se donner les moyens de la lutte pour diversifier, sécuriser et pérenniser nos ressources financières,
- Se doter des forces vives afin de renforcer l'attractivité de ressources humaines (bénévolat et salariat)
- Sécuriser nos pratiques pour permettre une adaptation agile et permanente de nos façons de travailler et protéger nos datas.

Ces orientations traduisent une volonté de sécurisation du modèle économique et organisationnel dans un contexte incertain.

Au niveau des ressources, et avec le choix de la Fondation de France de retenir la Ligue au titre des 8 associations bénéficiaires de l'évènement de streaming Ze Event, le Siège a perçu un produit de 2,5 M€ affectés à la recherche (950 K€) et à l'aide aux personnes malades et à leurs proches (1,550 M€ affecté au programme au Fil de la Ligue)

Ce produit présente un caractère non récurrent et n'a pas vocation à se reproduire à l'identique sur les exercices futurs. Il contribue néanmoins au financement des priorités stratégiques de la Ligue sans remettre en cause l'équilibre global de son modèle économique.

Le déploiement du programme « Au fil de la Ligue », dispositif structurant visant à renforcer la présence de la Ligue dans les parcours de soins et à améliorer l'articulation entre ville et hôpital, s'est poursuivi en 2025.

Au niveau des actions, l'année 2025 est marquée par la déclinaison territoriale du projet Ma Ville se Ligue lors de la journée du 31 mai et de la généralisation des espaces sans tabac auprès des collectivités territoriales

avec 22 lettres d'engagements signées et 13 communes ayant reçu le label national Ma Ville se Ligue et enfin 31 comités sont engagés dans ce dispositif. Ce déploiement s'inscrit dans le renforcement des missions sociales de prévention et dans la structuration de l'action territoriale de la Ligue, contribuant à accroître sa visibilité et son impact auprès des publics.

Par ailleurs, l'exercice 2025 a également été marqué par la poursuite de la transformation des systèmes d'information et le renforcement des dispositifs de cybersécurité, dans un contexte de montée des risques liés à la protection des données et aux exigences de conformité réglementaire

Enfin, l'exercice 2025 s'inscrit dans une dynamique globale de transformation et de sécurisation des ressources financières, caractérisée notamment par l'évolution des modèles de collecte vers des formats plus récurrents (prélèvements automatiques, développement du face-à-face), la diversification des canaux de financement (digital, partenariats, événements exceptionnels) ainsi que la structuration d'une stratégie de développement des ressources à l'échelle fédérale. Ces évolutions en cours visent à renforcer la prévisibilité, la résilience et la pérennité du modèle économique de la Ligue.

Evènements postérieurs à la clôture

La conférence des présidents des 28 et 29 janvier dernier a été fortement renouvelée dans son format pour permettre une concertation de toutes et tous. Ces modalités ont favorisé un temps d'échange et de responsabilité collective, au cours duquel chacun a contribué directement à la construction d'un socle commun fédéral, au partage des enjeux stratégiques à venir et au renforcement de la cohérence de l'action de la Ligue sur l'ensemble du territoire national.

Ces évolutions de gouvernance participative visent à renforcer la cohésion et l'efficacité du réseau fédéral. L'année 2026 sera placée sous le signe de la concertation et de la consultation avec la tenue de rencontres régionales pour permettre la définition portée et partagée du socle commun de demain pour tenir le CAP 2030 de la Fédération.

Ces événements postérieurs à la clôture n'ont pas d'impact sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025. À la connaissance de la Ligue, aucun autre événement significatif, susceptible d'avoir un impact matériel sur la situation financière, le patrimoine ou la continuité d'exploitation, n'est intervenu au cours de l'exercice ou postérieurement à la clôture

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes combinés clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions du règlement ANC n°2020-01 (qui remplace à compter du 1^{er} janvier 2021 le règlement 99.02),
- Aux dispositions du règlement ANC 2022-06 modifiant ANC 2018-06
- Aux dispositions du règlement ANC 2023-03 modifiant ANC 2018.06

Le passage au règlement ANC 2020-01 n'a eu aucune incidence sur les comptes combinés de l'association.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- La rubrique « avances et acomptes sur immobilisations incorporelles » d'un montant de 26.331 € en 2024 a été renommé « autres immobilisations en cours avance et acomptes »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages » pour un montant net de 2.806.425 € en 2024
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » est présenté sur la ligne participations pour un montant de 8.545.473 € en 2024 ce montant a été reclassé en « autres immobilisations financières » en 2025

- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours » pour un montant 878.444 € en 2024
- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances » pour un montant de 251.417 € en 2024
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée en créances pour un montant de 902.116 € en 2024
- Les valeurs mobilières de placement en 2024 de 57.255.163 € net sont présentées dans la rubrique intitulée Instruments financiers à terme et jetons détenus au sein de l'actif circulant divers pour 55.183.570 € net en 2025.

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève 215.709 € en 2024. Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes de produits correspondants.
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés à compter de 2025 au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».
- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées à compter de 2025 en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées à compter de 2025 au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».
- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels » pour un montant de 1.695.752 € en 2024
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles » pour un montant de 312.762 € en 2024.

2.1.4 Le périmètre

Le périmètre de Combinaison des comptes 2025 de la Ligue nationale contre le cancer est complet et se compose de 104 entités :

♦Siège de la Fédération	1
♦Comités de France Métropolitaine (a)	97
♦Comités Départementaux d'Outre-Mer (b)	4
♦Comités des Territoires d'Outre-Mer (c)	2
Total	104

- (a) il s'agit de 97 départements métropolitains, dont le sous-Comité du Doubs (Montbéliard) et la Corse qui comprend 2 Comités
 (b) il s'agit des Comités : Guadeloupe, Martinique, Réunion & Guyane
 (c) Territoire d'Outre-Mer : Polynésie Française et Nouvelle Calédonie

2.1.5 Les principes de Combinaison

Méthode de Combinaison :

La méthode de combinaison est la suivante :

- ⇒ Envoi des états de réciprocités relatifs aux opérations entre le Siège de la Fédération et les Comités Départementaux
- ⇒ Collecte des états de réciprocités inter-Comités pour les Comités Départementaux concernés
- ⇒ Sommation de tous les comptes certifiés par un Commissaire aux Comptes ou un contrôleur
- ⇒ Homogénéisation des comptes entre le Siège de la Fédération et les Comités Départementaux
- ⇒ Homogénéisation des comptes inter-Comités Départementaux
- ⇒ Elimination des opérations réciproques
- ⇒ Etablissement des comptes combinés

Ecarts de Combinaison :

La Combinaison 2025 présente 5.167.562 € d'écarts de Combinaison :

105100 ⇒ écart de Combinaison Comités Départementaux

Ce compte enregistre principalement l'extourne des écritures d'homogénéisation de l'exercice précédent relatives aux Comités Départementaux avec incidence sur le résultat.

105110 ⇒ écart de Combinaison Siège de la Fédération

Ce compte enregistre l'extourne des écritures d'homogénéisation de l'exercice précédent relatives au Siège de la Fédération avec incidence sur le résultat.

⇒ L'écart global de Combinaison 2025 s'élève à 5.167.562 € dont :

- | | |
|---|-------------|
| - Écart de Combinaison Comités Départementaux | 1.999.546 € |
| - Écart de Combinaison Siège de la Fédération | 3.168.016 € |

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à postériori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.
Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.
Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

Dans les comptes « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	4 831 199	1 268 025	16 072	6 083 152
Immobilisations corporelles	122 305 226	35 971 958	34 674 861	123 602 323
Immobilisations financières	17 846 874	2 488 566	1 735 795	18 599 645
Total	144 983 299	39 728 549	36 426 728	144 983 299

Cf.2.1.3.1

3.1.2.1 Principaux mouvements en acquisition

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent principalement au site internet.
La variation des immobilisations corporelles provient en grande partie des biens reçus par legs et donations.
Sept Comités Départementaux ont acquis de nouveaux locaux.

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sortie de l'actif	Fin exercice
Amort.Immob.incorporelles	3 188 212	997 188	6 179	4 179 221
Amort.Immob.corporelles	35 339 867	2 035 662	1 252 815	36 122 714
Amort.Immob.financières	322 943	439 666	117 026	645 583
Total	38 851 022	3 472 516	1 376 020	40 947 518

Cf.2.2.2

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	Variation
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	8 863 024	8 868 416	-5 392
Autres titres immobilisés	9 594 619	8 826 752	767 867
Prêts		1 050	-1 050
Autres immobilisations financières	142 002	150 655	-8 653
Total	8 863 024	17 846 874	752 771

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme, un contrat capitalisation et un contrat de participation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.7 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Prêts			
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	668 578	668 578	
→ Autres Créances	9 091 310	9 091 310	
dont :			
- personnel	48 880	48 880	
- sécurité sociale et autres organismes	40 644	40 644	
- état et autres collectivités publiques	976 029	976 029	
- débiteurs divers	7 558 440	7 558 440	
→ Créances reçues par legs ou donations	27 314 523	27 314 523	
→ Charges constatées d'avance	2 207 128	2 207 128	
Total	39 281 539	39 281 539	0

Le poste « Etat et autres collectivités publiques » concernent principalement des subventions à recevoir.

3.1.8 Tableau des dépréciations des créances et des placements

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	Variations
Immobilisations corporelles (1)	7 025 907	8 376 325	-1 350 418
Immobilisations financières	645 584	322 943	322 641
Stocks	239 337	252 486	-13 149
Créances	54 329	17 367	36 962
Valeurs mobilières de placement	66 813	35 057	31 756
Total	8 031 970	9 004 178	-972 208

Dépréciations liées aux biens immobiliers legs

Placements	Valeur Comptable au 31/12/2025	Dépréciations au 31/12/2025	Valeur Comptable au 31/12/2024	Dépréciations au 31/12/2024
Actions	228	591	228	822
Contrat de capitalisation	6 960 798	-	6 960 798	-
Obligations	10 706 180	14 995	10 967 983	16 553
Bons du trésor	6 466 105	-	7 410 277	-
Autres valeurs mobilières	31 004 222	2 800	31 950 934	17 682
Total	55 137 533	18 386	57 290 220	35 057

3.1.9 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Comptes bancaires	117 141 483	115 920 430
Livrets et comptes épargne	35 979 898	32 846 500
Comptes à terme	14 409 571	16 064 695
Autres	125 040	94 289
Créances mobilisées	5 067 164	5 794 460
Total	172 723 156	170 720 374

3.1.10 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Créances clients et comptes rattachés	668 578	290 579
Créances par legs ou donations en cours de réalisation	27 314 523	28 019 983
Autres créances		
→ Autres créances (dont les produits à recevoir)	9 091 309	5 315 873
→ Charges constatées d'avance	2 207 128	902 117
Total	39 281 538	34 528 552

Les autres créances concernent principalement les subventions à recevoir ainsi que les cessions d'immobilisations legs à recevoir.

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	Variation
Fonds propres sans droit de reprise			
→ Fonds statutaires	5 369 842	5 369 841	1
→ Fonds propres complémentaires	2 856 249	2 443 744	412 505
→ Fonds associatifs sans droit de reprise			
→ Legs et donations avec contrepartie	10 330	10 378	-48
Fonds propres avec droit de reprise	2 190 753	2 190 753	0
Ecart de combinaison	5 167 562	3 718 883	1 448 679
Réserves			
→ Fonds de réserve générale	103 303 520	101 719 620	1 583 900
→ Fonds de réserve missions sociales	106 586 680	103 768 610	2 818 070
Report à nouveau	6 784 744	5 874 383	910 361
Excédent ou déficit de l'exercice	3 078 331	6 945 061	-3 866 730
Subventions d'investissement	1 854 054	1 654 467	199 587
Total	237 202 065	233 695 740	3 506 325

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions d'exploitation	1 756 821	449 837	735 750	1 470 908
Ressources liées à la Générosité du Public	2 277 625	2 685 793	845 450	4 117 968
Contributions financières d'autres organismes	666 142	496 504	489 555	673 091
Total	4 700 588	3 632 134	2 070 755	6 261 967

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Reclassement	Fin exercice
Provisions pour risques	3 297 090	1 495 274	1 331 579	- 137	3 261 600
Provisions pour charges	3 565 990				3 765 038
Total	6 863 080	1 495 274	1 331 579	-137	7 026 638

L'augmentation de la provision pour risque, provient principalement des litiges concernant les legs et assurance-vie, les litiges prudhommaux ainsi que la provision de départ à la retraite.

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 518 337	1 630 831	3 861 502	4 026 004
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 337 827	8 337 827		
Dettes des legs ou donations	6 680 182	6 680 182		
Dettes fiscales et sociales	6 979 623	6 979 623		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	361 238	361 238		
Autres dettes	46 538 138	46 538 138		
Produits constatés d'avance	195 720	195 720		
Total	78 611 065	70 723 559	3 861 502	4 026 004

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025
Dettes fiscales :	1 156 348
→ Impôt sur les sociétés	488 082
→ Taxe sur les salaires	198 127
→ Etat charges à payer	112 759
→ Prélèvement à la source	84 593
→ Autres impôts et taxes	272 787
Dettes sociales :	5 467 454
→ Urssaf/ Pôle emploi	1 018 332
→ Caisse de retraite	344 364
→ Caisse de prévoyance	365 134
→ Personnel autres charges à payer	0
→ Organismes sociaux autres charges à payer	326 588
→ Dettes congés à payer	2 291 530
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 121 506
Total	6 623 802

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	8 337 825
→Factures fournisseurs	8 321 967
→Factures non parvenues	15 858
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	361 238
Dettes des legs et donations :	6 680 182
Autres dettes :	46 536 414
→Charges à payer recherche	41 491 498
→Charges à payer aides aux malades	60 427
→Charges à payer autres	4 485 353
→Abandon des frais des bénévoles	29 050
→Autres charges à payer	470 086
Total	61 915 659

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

Les Emplois :

 Compte de résultat par origines et destinations Combinaison des comptes 2025	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
EMPLOIS				
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	102 830 668.48	99 389 965.63	100 422 357.21	95 888 688.94
1.1 Réalisées en France	102 830 668.48	99 389 965.63	100 422 357.21	95 888 688.94
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	46 627 880.96	43 439 813.32	46 920 775.60	43 497 061.44
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	56 202 787.52	55 950 152.31	53 501 581.61	52 391 627.50
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	23 706 475.17	20 208 665.77	20 189 172.92	17 051 949.60
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	22 952 499.33	19 556 994.73	19 660 592.75	16 818 107.18
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	753 975.84	651 671.04	528 580.17	233 842.42
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	28 507 039.29	25 163 777.83	26 390 643.00	23 797 804.65
3.1 Frais d'information et de communication	3 957 956.50	3 896 821.70	3 249 566.13	3 210 896.39
3.2 Frais de fonctionnement	20 241 216.75	16 978 413.62	19 583 578.74	17 063 907.21
3.3 Autres charges	4 307 866.04	4 288 542.51	3 557 498.13	3 523 001.05
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 748 822.11	1 746 330.68	1 503 479.80	1 789 881.33
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	595 895.95		759 150.35	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	3 632 135.88	2 685 793.91	2 352 224.32	496 968.15
TOTAL CHARGES	161 021 036.88	149 194 533.82	151 617 027.60	139 025 292.67
EXCÉDENT OU DÉFICIT	3 078 331.44		6 945 060.73	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 791 252.54	2 791 252.54	2 634 992.41	2 634 992.41
Réalisées en France	2 791 252.54	2 791 252.54	2 634 992.41	2 634 992.41
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	3 115 726.06	3 115 726.06	3 114 440.26	3 114 440.26
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 441 995.89	2 441 995.89	1 600 017.84	1 600 017.84
TOTAL	8 348 974.49	8 348 974.49	7 349 450.51	7 349 450.51

Les Ressources :

 Compte de résultat par origines et destinations Combinaison des comptes 2025	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-149 124 229.95	-149 124 229.95	-141 171 376.72	-141 170 635.49
1.1 Cotisations sans contrepartie	-3 885 136.00	-3 885 136.00	-3 811 696.00	-3 811 696.00
1.2 Dons, legs et mécénat	-124 300 710.13	-124 300 710.13	-118 565 738.35	-118 565 738.35
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-20 938 383.82	-20 938 383.82	-18 793 942.37	-18 793 201.14
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-7 040 432.24		-6 605 349.00	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-954 152.31		-571 467.20	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-5 143 377.89		-3 891 595.96	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-942 902.04		-2 142 285.84	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-4 393 435.73		-4 770 057.18	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	-1 470 513.08	-1 470 513.08	-3 134 593.09	-3 134 593.09
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-2 070 757.32	-845 451.30	-2 880 712.34	-692 519.97
TOTAL	-164 099 368.32	-151 440 194.33	-158 562 088.33	-144 997 748.55

	Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-8 348 974.49	-8 348 974.49	-7 349 450.51	-7 349 450.51
Bénévolat	-6 803 074.33	-6 803 074.33	-6 325 820.01	-6 325 820.01
Prestations en nature	-783 614.56	-783 614.56	-300 946.75	-300 946.75
Dons en nature	-762 285.60	-762 285.60	-722 683.75	-722 683.75
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-8 348 974.49	-8 348 974.49	-7 349 450.51	-7 349 450.51

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Total AFRIQUE DU SUD	25
Total ALGERIE	84
Total ALLEMAGNE	861
Total ANDORRE	00
Total ARABIE SAOUDITE	10085
Total AUSTRALIE	1637
Total AUTRICHE	75
Total Belgique	6935
Total BRÉSIL	309
Total CAMEROUN	215
Total CANADA	1709
Total CHILI	60
Total CHINE	210
Total COLOMBIE	45
Total CÔTE D'IVOIRE	31
Total CROATIE	25
Total DANEMARK	120
Total ÉMIRATS ARABES UNIS	850
Total ESPAGNE	2848
Total ETATS UNIS D'AMÉRIQUE	14024
Total FINLANDE	25
Total GAHNA	1000
Total GRECE	500
Total GUERNSEY	20
Total HONG KONG	890
Total HONGRIE	210
Total INDE	20
Total IRLANDE	680
Total ISLANDE	25
Total ITALIE	3572
Total JAPON	125
Total LITUANIE	75
Total LUXEMBOURG	3090
Total MACAO	250
Total MALAISIE	50
Total MAROC	60
Total MONACO	120
Total MEXIQUE	475
Total NORVEGE	100
Total NOUVELLE ZÉLANDE	25
Total PAYS BAS	3448
Total PHILIPPINES	20
Total POLOGNE	215
Total Portugal	1663
Total ROYAUME UNI	13563
Total SAINT BARTHELEMY	2748
Total SENEGAL	15
Total SINGAPOUR	1445
Total SUÈDE	334
Total SUISSE	11287
Total THAÏLANDE	15
Total TUNISIE	105
Autres	29700

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application du règlement ANC n° 2022-04 est mise à disposition du public.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	21 900 393
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	43 449 913
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	75774XXX	22 488 511
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	2 631 738
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	35 099 402
TOTAL		125 569 957

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	652100XX	21 032 063
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	1 286 413
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	35 075 999
TOTAL		57 394 475

SOLDE DE LA RUBRIQUE		68 175 482
-----------------------------	--	-------------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025
→Manifestations	3 411 554
→Ventes prestations de services	1 296 815
→Activités de récupération	506 578
→Autres produits affectés aux missions sociales	1 135 612
→Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	9 918 254
→Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (1)	4 669 570
Total	20 938 383

(1) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025
Autres produits d'activités annexes et prestations	795 572
Produits s/opérations de gestion	147 329
Total	942 901

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 4.348.315 €, elles sont en partie affectées aux missions sociales comme suit :

◇ Actions en direction des malades	1.093.021 €
◇ Information, Prévention	1.115.745 €
◇ Recherche	19.940 €
◇ Subventions de collectivités locales de fonctionnement	1.800.897 €
◇ Subventions d'activités de récupération	45.434 €
◇ Subventions affectées aux manifestations	175.450 €

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Le montant des reprises de provisions s'élève à 1.470.513 €

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	735 750
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	489 555
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	845 450
Total	2 070 755

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025
Actions pour les malades	10 316 121
Actions d'information, de prévention et de dépistage	6 649 557
Actions de formation	348 532
Actions de recherche	1 804 181
Actions de société et politique de santé et international	230 286
Frais d'appel aux dons et legs	5 057 782
Frais de fonctionnement (dont communication)	11 643 464
Total	36 049 923

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES	
Actions réalisées directement	2025
Actions pour les malades	29 315 645
Actions d'information, prévention, dépistage	12 909 180
Actions de formation	809 619
Actions de recherche	2 486 044
Actions autres et internationales	1 107 392
Total	46 627 880
Versement à d'autres organismes	2025
Actions pour les malades	7 262 529
Actions d'information, prévention, dépistage	491 786
Actions de formation	24 266
Actions de recherche	48 028 306
Actions autres	395 900
Total	56 202 787

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025
Frais d'information et de communication	3 957 957
Frais de gestion	19 260 171
Formation administrative	283 547
Impôts et taxes	697 499
Charges financières	784 547
Dotations aux amortissements	3 519 310
Charges s/opérations de gestion	4 008
Total	28 507 039

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	449 837
Report en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	2 685 793
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	496 504
Total	3 632 134

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

L'évaluation financière du bénévolat se calcule sur la base du taux horaire de 1,5 fois le SMIC.

La valorisation des locaux est effectuée au prix du marché.

Les prestations en nature sont valorisées au prix de revient HT.

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES ET PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

CR \ C	CHIFFRES AUX 31 12 2025	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS	IMPOTS SUR LES BENEFICES	REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE
ACHATS	753 415	192 121	463 671	97 623			
VARIATION DE STOCK	11 313	202 418	-132 348	-58 757			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	49 021 968	21 255 465	15 541 389	12 225 114			
AIDES FINANCIERES	60 936 105	60 742 163	140 109	53 833			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 267 688	880 072	576 449	811 167			
FRAIS DE PERSONNEL	34 603 585	18 691 451	4 842 060	11 070 074			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 977 896	791 482	60 949	3 547 562	1 577 903		
VNC DES IMMOB CORP ET INCORP CEDEES	10 053	409		9 644			
REPORT EN FONDS DEDIES	3 632 135						3 632 135
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 569 658	65 669	2 213 581	290 408			
CHARGES FINANCIERES	595 769	9 392	612	414 847	170 918		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0						
IMPOT SUR LES BENEFICES	641 444	27		45 522		595 895	
COMPTE DE RESULTAT / CER	161 021 029	102 830 669	23 706 472	28 507 037	1 748 821	595 895	3 632 135

CR \ C	CHIFFRES AUX 31 12 2025	PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	REPRISES DES PROVISIONS	UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS
COTISATIONS	3 885 136	3 885 136				
VENTES DE BIENS ET SERVICES	7 174 603	6 180 547	994 056			
SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 485 597		92 161	4 393 436		
DONS MANUELS	55 033 319	55 033 319				
MECENAT	1 091 909	1 091 909				
LEGS DONATIONS & ASSURANCE-VIE	68 175 481	68 175 481				
CONTRIBUTIONS FINANCIERES RECUES	15 061 631	9 918 254	5 143 377			
REPRISES S/AMORT-PROV-TRANSF CHARGES	1 950 308		511 574		1 438 734	
UTILISATION DES FONDS DEDIES	2 070 757					2 070 757
AUTRES PRODUITS	785 502	159 174	626 328			
PRODUITS FINANCIERS	4 712 187	4 680 408			31 779	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0					
COMPTE DE RESULTAT / CER	164 426 430	149 124 228	7 367 496	4 393 436	1 470 513	2 070 757

La VNC des immobilisations cédées de 327.065€ est diminué des autres produits liés à la générosité du public en produits financiers.

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Honoraires afférents à la certification des comptes	672 854
Compléments contrôle légal N-1	86 611
Honoraires afférents au service autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	5 114
Total	764 579

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Les emplois :

	Compte d'emploi des ressources Combinaison des comptes 2025	Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		99 389 965,63	95 888 688,94
1.1 Réalisées en France		99 389 965,63	95 888 688,94
Actions réalisées par l'organisme		43 439 813,32	43 497 061,44
Versements à d'autres organismes agissant en France		55 950 152,31	52 391 627,50
Programmes nationaux		34 304 074,25	32 467 132,02
Programmes régionaux et départementaux		13 469 346,14	12 053 559,30
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		20 208 665,77	17 051 949,60
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		19 556 994,73	16 818 107,18
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		651 671,04	233 842,42
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		25 163 777,83	23 800 184,63
3.1 Frais d'information et de communication		3 896 821,70	3 210 896,39
3.2 Frais de fonctionnement		16 978 413,62	17 063 907,21
3.3 Autres charges		4 288 542,51	3 525 381,03
TOTAL DES EMPLOIS		144 762 409,23	136 740 823,17
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		1 746 330,68	1 789 881,33
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		2 685 793,91	496 968,15
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		2 245 660,51	5 970 817,13
TOTAL		151 440 194,33	144 998 489,78

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	2 791 252,54	2 634 992,41
Réalisées en France	2 791 252,54	2 634 992,41
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	3 115 726,06	3 114 440,26
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 441 995,89	1 600 017,84
TOTAL	8 348 974,49	7 349 450,51

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	2 277 624,03	2 473 177,00
=- Utilisation	845 451,30	692 519,97
=+Report	2 685 793,91	496 967,00
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	4 117 966,64	2 277 624,03

Les ressources :

	Compte d'emploi des ressources Combinaison des comptes 2025	Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-149 124 229,95	-141 171 376,72
1.1 Cotisations sans contrepartie		-3 885 136,00	-3 811 696,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-124 300 710,13	-118 565 738,35
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-20 938 383,82	-18 793 942,37
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-1 470 513,08	-3 134 593,09
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-845 451,30	-692 519,97
TOTAL DES RESSOURCES		-151 440 194,33	-144 998 489,78
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-151 440 194,33	-144 998 489,78

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	181 133 341,12	181 057 424,61
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	2 245 660,51	5 970 817,13
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	-10 848 754,12	-5 894 900,62
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	172 530 247,51	181 133 341,12

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-8 348 974,49	-7 349 450,51
Bénévolat	-6 803 074,33	-6 325 820,01
Prestations en nature	-783 614,56	-300 946,75
Dons en nature	-762 285,60	-722 683,75
TOTAL	-8 348 974,49	-7 349 450,51

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2025	15 234 825	-	-	15 234 825	-	3 874 496

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)

Le solde disponible des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice s'élève à 172.530.247 €.

Ce dernier correspond au cumul du report des ressources au 1er janvier 2025 pour un montant de 181.133.341 €, augmenté du résultat de générosité du public 2025 pour un montant de 2.245.660 € du solde de l'investissements, désinvestissements nets liés à la générosité du public de -10.848.754 €.

Ce solde sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2025	2024
→ Estimation des legs en cours d'examen avant acceptation	13 774 089	19 295 700
Total	13 774 089	19 295 700

5.1.2 Engagements donnés

Nature d'engagements	2025	2024
UNICANCER	1 230 000	1 230 000
INSTITUT CURIE - cancer ado	-	105 000
CNRS, A TIP A VENIR	240 000	228 500
INCA, CLIP	400 000	400 000
INCA, PAIR TUMEUR CEREBRALE	-	342 469
INCA, PAIR OBESITE	433 978	433 977
INCA, PAIR PROSTATE	424 777	-
EORTC	400 000	-
E3N	200 000	-
Total	3 328 755	2 739 946

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	ETP Equivalence temps plein 2025	ETP Equivalence temps plein 2024	Personnes physiques 2025	Personnes physiques 2024
Administrateurs élus			1 502	1 538
Bénévoles administratifs	64	58	946	879
Bénévoles de terrain	198	194	10 021	9 303
Total	262	252	12 469	11 720

- (1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)
- (2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi-maux horaire = 17,82 € (nombre heure équivalent temps plein X 17,82 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	ETP Equivalence temps plein 2025	ETP Equivalence temps plein 2024	Personnes physiques 2025	Personnes physiques 2024
Personnel salarié (1)	574	528	692	690
Personnel mis à disposition	2	1	8	9
Total	576	529	700	699

- (1) Dont 20 contrats aidés (ETP=11)

Le montant annuel brut des trois plus hauts cadres dirigeants s'élève à 324.384 € en 2025.

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Montant
Achats et aux services extérieurs	12 907
Voyages et déplacements	494 922
Missions et réceptions	105 308
Autres frais	1 194
Total	614 331

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le Comité.